

# COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

---

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du vendredi 7 février 2020

Nombre de conseillers

municipaux :

exercice : 13

présents : 8

votants : 10

L'an deux mil vingt

le sept février à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> février 2020

**Présents :** M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

**Excusés :** Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Jean-Luc TRICOT), M Pascal MARUEJOULS (1 pouvoir à M Samuel GONNON) et M Bertrand MARION.

**Absents:** MM Laurent MICAELLI et Guillaume COLOMBANI.

**Secrétaire de séance :** Mme Marion RIOU.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 8 novembre 2019, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

#### **Réactualisation du loyer du multi commerce « O Ptit Plaisir » et autorisation de signature de l'avenant n° 1 au bail commercial**

Monsieur le Maire expose que les travaux d'agrandissement du commerce multi services « O Ptit Plaisir » sont terminés et selon l'article 6 du bail commercial signé le 13 juin 2018, le loyer est réactualisé afin de prendre en compte la nouvelle surface disponible. Monsieur le Maire a reçu monsieur Damien Gauthier afin de se mettre d'accord sur un nouveau montant. Il est proposé un loyer mensuel de 1000,00 euros.

Comme stipulé à l'article 6 du bail commercial, un avenant doit être rédigé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide à l'unanimité de la modification du loyer,
- dit que le nouveau montant mensuel du loyer sera de 1000 euros applicable au 1<sup>er</sup> mars 2020,
- autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail commercial.

Monsieur le Maire rajoute que les travaux d'extension s'élèvent à 110.823 € TTC somme à laquelle il faut rajouter 1.608 € correspondant aux dernières factures de la mission CSPS et CT ainsi qu'aux extincteurs. Hors marché, la terrasse et le bac à graisse ont coûté 16.518 € TTC. Il reste un puits perdu à réaliser pour l'évacuation de l'eau de la terrasse.

#### **Rétrocession des parties communes au lotissement Les Lavandières**

Monsieur le Maire a réuni la société Noovel-R, le cabinet Boussion Fleury, le SIVU de la Pray, des représentants de l'association syndicale du lotissement des Lavandières et monsieur Samuel Gonnon afin de procéder à une répartition des parties communes du lotissement.

Après discussion, il est proposé que la commune récupère la voirie et le trottoir ainsi qu'une bande de 5 mètres extérieure au virage côté est, le bout du chemin piétons en béton désactivé ainsi que le terrain où est installée la pompe de relevage. Cette dernière sera gérée par le SIVU de la Pray.

Le grand terrain d'environ 4000 m<sup>2</sup> à droite du virage est repris par R-Invest.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Après débat, le conseil à l'unanimité approuve cette rétrocession des parties communes telle détaillée ci-dessus.

Rendez-vous sera pris chez le notaire pour acter cette décision.

Concernant le bout de terrain situé sous les parcelles du bas, il sera repris soit par l'association syndicale soit par R Invest. L'association va discuter avec le promoteur.

### **Acceptation des amendes de police**

Conformément aux dispositions de l'article R.2334-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil départemental du Rhône a procédé à la répartition de la dotation liée aux amendes de police lors de sa séance du 11 octobre 2019. Le montant de la répartition 2019 du produit 2018 des amendes de police relatives à la circulation routière est de 1.154 euros pour la sécurisation du chemin des Pierres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ladite subvention et confirme que la commune a procédé à l'achat des panneaux de signalisation routière, de la peinture au sol et de balises autorelevables pour sécuriser le chemin des Pierres.

### **Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente le tableau ci-dessous soumis au vote du conseil municipal :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>
ADMR	560.00 €
Amicale des anciens combattants	65.00 €
Association du site des Pierres Folles	165.00 €
Association Gérontologique du canton de Anse	65.00 €
Association retraités pétanque	130.00 €
Association Prévention routière	105.00 e
Azergues le Rideau	130.00 €
Basket Chazay	95.00 €
Cellule emploi	205.00 €
Chambre des métiers	120.00 €
Club Détente et loisirs	130.00 €
Collège de Châtillon d'Azergues foyer	600.00 €
DDEN L'Arbresle	35.00 €
Docteur clown	105.00 €
Ecole de musique Charnay	650.00 €
Ecole de musique Chazay	150.00 €
LABA Les Amis de Belmont d'Azergues	130.00 €
Les P'tits Loups	12 000.00 €
Maison Familiale Rurale Lamure	120.00 €
Maison Familiale l'Arbresle	240.00 €
MPM (action humanitaire au Sri Lanka	96.99 €
Restaurants du cœur	205.00 €
Société Protectrice des Animaux	571.00 €
Sou des écoles laïques	1355.00 €
Sport Belmont 2000	130.00 €
Société de chasse	130.00 €
Tennis Club des Varennes	130.00 €
UDMSP Union départementale des sapeurs-pompiers	105.00 €

Le montant des subventions n'a pas été augmenté depuis 2014 et monsieur le Maire propose une augmentation de 5 euros pour chaque association. Il présente également 4 nouvelles demandes de subvention :

- l'AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques)
- l'AFM-Téléthon (association de malades concernés par des maladies génétiques rares)
- La douceur de l'Hêtre située à Létra dans le Rhône (association soutenant les familles confrontées aux troubles psychiques d'un proche)
- L'aventure MPM (financer un stage humanitaire au Sri Lanka) dont une des infirmières est Belmontoise.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'aider la dernière association en réglant une facture de fournitures pour un montant d'environ 100 euros et d'inscrire au budget 2020 l'ensemble des subventions inscrites dans le tableau ci-dessous pour un montant de 18.426,00 € au compte 6574 ainsi qu'une subvention au CCAS d'un montant de 3000,00 € au compte 657362.

### **Questions diverses**

#### **- Prévisions BP 2020**

Monsieur le Maire détaille les dépenses envisagées cette année en fonctionnement puis en investissement.

### **BP 2020**

<b> FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Article</b>	<b>Achat</b>	<b>Montant</b>
6232	Animation de 2019	300
6232	Animation 2020	4000
6232	Soutien scolaire	1100
615231	Nettoyage des rues par balayeuse 2019	760
615231	Nettoyage des rues par balayeuse 2020	1600
61558	Ecole et mairie:Maintenance informatique Mr Schnee	700
6217	Police intercommunale (dec 2019 + 2020 )	?
61521	Entretien Les Varennes Bessy (17000) + l'Abri (17600)	34600
6068	Fleurissement commune	1200
6068	Décoration village	800
	ATSEM temps plein sept/dec avec ouverture 4 <sup>ème</sup> classe	?
	Surveillance cantine 2h/jour sept/dec	?
6247	Ecole Transport piscine	1400
<b> INVESTISSEMENT</b>		
<b>Article</b>	<b>Achat</b>	<b>Montant</b>
op 27	Extension O Ptit Plaisir 2019	1700
2121	Plantation arbres entrée village pressoir/bourg	?
2128	Installation filtration eau du lavoir	2500
21312	Remise aux normes des installations électriques école	1000
21312	Climatisation hall informatique	
21312	Installation rideaux occultant salle animation	?
21312	Installation cloisons mobiles sieste salle animation	?
21312	Accessibilité école	8000
21312	Changement fontaine à eau école	3200
21316	Accessibilité cimetière	3500
21316	Climatisation salle JB Lacroix	?
21318	Accessibilité mairie	11000
21318	Remise aux normes des installations électriques	1500
21318	Accessibilité église	6000

21318	Rénovation toilette publiques Mairie suite à l'incendie	4700
2132	Puits perdu O Ptit Plaisir	?
2152	Miroir bas chemin de Paradis	300
2152	panneaux signalisation chemin des Pierres	220
2152	Panneau d'informations	20000
21534	Branchement électrique lavoir	1400
2135	Clôture jeu de boules Varennes	5000
2135	Revêtement jeu de boules Varennes	1300
2135	Réparation mur en pierres Varennes	3500
2158	Matériel agent communal	?
2183	Ecole : installation TBI 3ème classe	2200
2184	Ecole : chaises + banc + bureau prof + colonne + bacs	1900
2184	10 tables salle d'animation	600
2188	Tableau blanc triptyque	850
2188	Ecole :Tapis pour sieste	351
2188	Livres pour bibliothèque	300
2188	Ecole : 4 talkies walkies	270
2188	Ecole : poste de musique	100
2188	Ecole : Téléphone	90
2188	6 Jardinières place Sophie Poncet	?
2188	Illuminations village	1000
2188	Meuble rangement archives	

#### - Convention bibliothèque

Une convention de partenariat a été signée entre l'académie et la commune dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture et de la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles. Ce plan d'équipement pluriannuel prévoit pour les écoles repérées par les services départementaux et académiques des crédits consacrés à l'achat de livres afin de permettre la constitution de fonds de bibliothèque sur la base de 1.500 euros minimum par école. La commune s'engage à acheter une centaine de livres et à prendre en charge le logiciel de gestion. L'école se charge de la gestion des livres. Cela devrait permettre l'achat de plus de 200 livres.

#### - Travaux d'accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

La commune a obtenu une subvention de l'Etat d'un montant de 22.756 € dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le dossier accessibilité déposé. Des travaux à l'école ont déjà été effectués pour 21.124 € :

- pose d'une balise sonore sur façade
- seuils de porte adaptés aux fauteuils roulants
- remplacement de 3 blocs portes
- création de deux WC handicapés
- panneau signalant la place réservée aux handicapés
- bandes adhésives sur les vitres

Il reste le remplacement des grilles d'évacuation, le repositionnement d'interrupteurs, la signalétique et quelques menus travaux.

Les prochaines actions porteront sur la mairie en 2020.

#### - Point sur la fibre

L'armoire a enfin été posée et après vérification, il faudra compter 3 mois avant la commercialisation. On peut prévoir un début de mise en place en mai 2020.

#### - Fontaine

Une subvention du Département de 50% du montant des travaux soit 12.481 € a été versée en décembre 2019. Il reste quelques problèmes d'étanchéité et d'évacuation à régler.

## Compte rendu des commissions et syndicats

### Commission animation

Monsieur Jérôme Lebeau revient sur la décoration du village du samedi 30 novembre. Cette matinée a eu du succès car 35 personnes environ ont participé, ce qui est très bien mais un peu difficile à gérer. Il faudra revoir l'organisation l'année prochaine mais le résultat est positif.

Le bilan du concert pop rock avec la venue du groupe JAMMS le samedi 1<sup>er</sup> février est très satisfaisant. On a comptabilisé une centaine de personnes pour 87 entrées payantes. La buvette a eu du succès et le bilan financier est positif de 583 euros.

L'animation proposée à l'arbre de Noël de l'école avec des ballons fin décembre 2019 a eu beaucoup de succès. La facture reçue tardivement a été réglée sur le budget animation 2020.

La prochaine animation sera la randonnée pédestre le 26 avril.

### MARPA

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au projet de MARPA de Ternand, Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Agées. L'association des 3 ruisseaux regroupe les communes de Belmont, Marcilly, Frontenas, Theizé, Le Breuil, Chamelet, Legny, Saint Vérand, Ternand, Sainte Paule et s'occupera de la gestion de l'établissement constitué de 23 logements T1 et T1bis pour 2 personnes sur un tènement de 6399 m<sup>2</sup>.

L'OPAC du Rhône a été sollicitée pour la réalisation suite à l'autorisation du Département.

Une convention de location globale va être signée entre l'OPAC et l'association, cette convention aura une durée de 40 ans et 3 mois à partir de la réception des travaux.

Outre les 23 logements, il y aura une salle de réunions, une pièce commune avec coin cuisine, des sanitaires communs, des locaux de stockage et techniques, des places de stationnement. Le coût global des travaux est de 4.002.154 euros TTC.

Le permis doit être déposé au cours du mois de février.

### SIEVA

Monsieur le Maire résume la dernière réunion du syndicat. Des travaux ont été effectués au siège notamment l'étanchéité des toits terrasses, la toiture des garages...

Un bilan 2019 de la Régie est présenté : on comptabilise un montant de 550.368 € de travaux facturés, 526 nouveaux abonnements, 1422 mètres de canalisations renouvelées et 439 permis de construire étudiés.

En 2020, 10 fuites ont déjà été réparées.

Le bilan de l'ARS (Agence Régionale de Santé) fait état d'une bonne qualité bactériologique de l'eau et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

La dureté de l'eau s'avère moyennement calcaire.

Quand on s'absente longtemps de son domicile, il est conseillé de purger les conduites avant de boire l'eau du robinet.

### CCBPD

Monsieur le Maire revient sur le bureau des Maires du 29 janvier dernier.

Le nouveau Président de Destination Beaujolais monsieur Maisonneuve intervient. Le budget global s'élève à 1.042.319 €.

Avancement du dossier Espace Pierres Folles : l'APS (Avant-Projet Sommaire) est validé. Au niveau du planning, il est prévu un arrêt d'activités fin mai 2020 avec un lancement du chantier en juin /juillet. Reste le problème du stockage des collections à étudier, peut-être dans le cuvage de Saint Jean. Le dinosaure va être conservé. La fin des travaux est prévue fin d'année 2023.

Un concours d'architectes a été lancé pour la crèche de Anse, le choix entre 4 candidats se fera le 15 avril.

Suite à l'audit du CDG69 sur l'organisation des services à la CCBPD, il s'avère qu'il n'y a pas de surnombre. Il reste un poste à créer aux services techniques.

### SIVU de la Pray

Monsieur Samuel Gonnon relate la réunion à laquelle il a assisté fin 2019. Le SIVU de la Pray a récupéré la compétence des eaux de pluie. Pour limiter les volumes à traiter des eaux sales, le SIVU réalise un comptage des eaux parasites afin de déterminer les infiltrations et les sources. Les contrôles se font la nuit et avec l'aide de caméras.

L'amortissement de la nouvelle station se fera sur 21 ans.

Le coût du traitement est facturé de 1,55 € est très bien placé dans la région.

Monsieur Pierre Prunet termine son mandat de Président fin mars et ne se représente pas.

### Commission voirie de la CCPD

Monsieur Gonnon a assisté à la dernière réunion de cette commission où le budget primitif a été évoqué. Le montant des investissements s'élève à 1.200.000 € et celui du fonctionnement à 8.000.000 €. Pour Belmont, la dépense sera de 6.000 €.

En cours, un recensement des ouvrages d'art comme les ponts et les murs de soutènement et une analyse de la voirie afin de prévoir les dépenses à venir dans les prochaines années.

Le prochain conseil municipal avec l'approbation du compte administratif 2019 est prévu le vendredi 28 février à 19 heures.

Le conseil d'adjoints est fixé au vendredi 21 février à 18 heures 30.

La séance est levée à 20 heures 20.